Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

		na	mogrque e	et a r etiquetas	ge des produ	nts morogra	ues			
	I.1 Numéro du document FR-BIO-12.250-0089835.2025.001			=1+4431:1±01=	I.2 Type d'Opé	I.2 Type d'Opérateur Opérateur				
					☑ Opérateur					
				L	☐ Groupe d'opérateurs					
			, l		i _ oroupour	sperateurs				
			b							
es			li E		Į					
jir			L	Elkapease.20	•					
gate	I.3 Opérateur ou	ı groupe d'opérateurs	S		I.4 Autorité co	I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle				
Jig	Nom	SAS AAVNA			Autorité	Autorité Certisud (FR-BIO-12)				
op s	Adresse	2, rue Pierre-Gilles 86100 Châtelleraul	de Gennes t		Adresse	70 avenue Louis Sallenave , 64000, Pau				
Partie I: Éléments obligatoires	Pays	France	Code ISO	FR	Pays	France	Code ISO	FR		
me	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs									
Élé	Préparation									
\mathbf{I} :										
ii										
arı										
P	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production									
	• (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques									
		1								
	La présent de su	mont oct délivré cont	formáment au	ràglament (IIE) 2019	1949 at cortific gu	l'anérataur au la	groupe d'enérateur	c (choicir co qui		
	convient) satisfa	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.								
	I.7 Date, lieu				I.8 Validité					
	Date	07 janvier 2025		Certisud	Certificat vala	ible du 31	1/12/2024 au	31/03/2026		
		03:16:48 +01 (Europe/Luxem	signature							
		bourg)								
	Lieu	Pau (FR)								
				1/1						

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Reglement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'etiquetage des produits biologiques

	biologique et a i etti	quetage des produits biologiques							
	II.1 Répertoire des produits								
lnes	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848							
П9	Cacao, chocolat et produits de confiserie		Biologique						
s spécifiques									
tacultatits	Commerce de détail de confiseries		Biologique						
ľ	Confitures, gelées, compotes et purées de fruits		Biologique						
m	Huile d'olive		Biologique						
ac	Huiles de navette, de colza et de moutarde, brutes		Biologique						
Š	Huile de tournesol, brute		Biologique						
Elements	Autres huiles végétales brutes	Biologique							
II: EIe									
Рагие	II.3 Informations sur les terres II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l	ivité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs							
	II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées								
	II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848								
	I.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du èglement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquell n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant								
	II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle	e conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2	2018/848						
	Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	, , , , , , , , , , , , , , , , , , ,							
	g.	s.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0554.pdf							
	Trypernett vers te certificat à accreatation Treps (production	s.con uc.ir/unitexes/sects/s 0554.pui							
	II.9 Autres informations								